



SAISON 2006/2007

Concours organisés par la commission technique de gymnastique féminine 92-93-95

ETOILES GYMNIQUES le 28 janvier 2007 (pas de lieu)

Date limite d'engagement : *le 9 janvier 2007*

Dépouillement : *le 11 janvier 2007*

Droits d'engagement : **3.60 Euros par participante**

CHALLENGE D'HIVER POUSSINS le 11 février 2007 à Bouffémont.

Date limite d'engagement : *le 23 Janvier 2007*

Dépouillement : *le 25 Janvier 2007.*

Droits d'engagement : **28 Euros par équipe**

INTERDEPARTEMENTAUX 92-93-95 « EQUIPES » le 29 avril 2007 à l'Ile Saint Denis

Date limite d'engagement : *le 3 avril 2007*

Dépouillement : *le 5 avril 2007*

Droits d'engagement : **38 Euros par équipe en Catégorie A-B-C**

32 Euros par équipe en Catégorie D

24 Euros par équipe en Catégorie E

CHALLENGE D'ETE POUSSINS le 6 mai 2007 à Saint Brice.

Date limite d'engagement : *3 avril 2007*

Dépouillement : *le 5 avril 2007*

Droits d'engagement : **38 Euros par équipe de 16 à 23 gymnastes**

32 Euros par équipe de 10 à 15 gymnastes

24 Euros par équipe de 6 à 9 gymnastes

INTERDEPARTEMENTAUX "INDIVIDUELLES " le 1^{er} avril 2007 à Aulnay sous Bois

Date limite d'engagement : *le 13 mars 2007*

Dépouillement : *le 15 mars 2007*

Droits d'engagement : **3.60 Euros par participante**

Fédération Sportive et Culturelle de France

Nous vous rappelons que pour tous ces concours :

a) Les juges doivent être fournis en nombre suffisant :

Une amende de 40 Euros sera appliquée aux Associations n'engageant pas le nombre de juges prévus par le règlement.

Une amende de 51 Euros sera due par l'Association ayant engagé le nombre de juges demandés par le règlement et absents ou excusés non remplacés le jour de la compétition.

- si aucun juge à l'inscription : l'engagement ne sera pas pris en considération.

- si lors de la compétition, aucun juge présent, l'équipe ne sera pas classée et devra payer une amende de 51 Euros par juge.

- ATTENTION si récidive la société ne concourra pas.

- Les juges engagés dans une compétition ne peuvent être remplacés que par des juges de même niveau et la commission technique doit en être informée (responsable Juges).

Ces amendes seront réclamées par courrier.

- N'inscrire aucun juge en formation 1^{ère} année saison 2006/2007 au concours : Challenge d'hiver Poussines, Etoiles et Interdépartementaux « Individuelles ».

Concours avec du 6^{ème} degré :

Prévoir : 1 juge 6^{ème} degré de 1 à 4 gymnastes.
2 juges 6^{ème} degré de 5 à 8 gymnastes.
Le maximum de juges 6^{ème} degré pour 9 gymnastes et plus.

Concours « Individuelles » :

Prévoir : 1 juge « Individuelle » de 1 à 3 gymnastes.
2 juges « Individuelle » de 4 à 6 gymnastes.
1 juge supplémentaire par tranche de 5 gymnastes.

Pour les sociétés n'ayant pas de juge « Individuelle », il est demandé des juges de niveau 6^{ème} degré.

b) Tenue des juges : **Hommes** : Pantalon gris, chemise blanche, cravate, blaser bleu marine.

Dames : Hiver : jupe ou pantalon bleu marine - haut blanc.

Eté : (Pâques) : tenue blanche, blaser bleu marine.

c) Tenue des moniteurs et monitrices en rapport avec la tenue des gymnastes ou tenue blanche.
Le non respect de ces règles peut jouer sur la note de discipline de la Société.

d) Les dates limites d'engagement et d'envoi des listes de participantes doivent être respectées.

e) Les droits d'engagement doivent être libellés au nom de la **F.S.C.F- CDVO**

Les inscriptions et les réclamations doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous :

F.S.C.F.- C.D.95

Maison des comités sportifs "Jean Bouvelle"
106 rue des Bussys - 95600 EAUBONNE